

Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 21 mars 2017

Délibération n°1  
Portant approbation du **procès-verbal de la CFVU du 21 février 2017**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 33	Pour : 18
Nombre de membres présents : 13	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 15	Non participation : 0

**Article unique** : approuve le procès-verbal de la CFVU du 21 février 2017.

Le vice-président Formation et vie étudiante,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 24 mai 2017  
Notifié le : 24 mai 2017